

Banques, la concurrence fait rage

● **Secteur bancaire.** Selon l'étude menée par le cabinet Mazars sur la concurrence dans le secteur, il existe une situation d'oligopole. Les banques marocaines ne ciblent pas toutes la même clientèle. Aucune entente sur les prix n'est avérée. L'État reste le principal actionnaire.



La compétition dans le secteur est impactée par l'augmentation du taux de bancarisation au Maroc, qui est aujourd'hui de 54%

de services gratuits, ce qui garantirait le droit à la banque, au sein de la population marocaine et amènerait ces dernières à être plus transparentes quant aux tarifications pratiquées. S'y ajoute la création de la médiation bancaire, qui permet de régler les litiges entre banques et clients. Selon l'étude, le secteur bancaire marocain présente une concentration moyenne mais qui reste par ailleurs élevée par rapport à celle observée en France, par exemple.

Recommandations

Du côté des recommandations, l'étude propose de poursuivre les efforts de transparence menés sur les tarifs appliqués, notamment à travers la simplification et l'accès à l'informa-

tion à travers des sites web ou via d'autres outils qui leur permettent d'être plus proches de la clientèle. Il s'agit aussi de faciliter la mobilité de la clientèle d'une banque à l'autre. «Ici, on pense aux mesures qui permettent de se faire rembourser les prestations payées et non consommées, comme c'est le cas pour l'assurance, qui est payée dans le cas des crédits immobiliers ou des cotisations à la carte bleue», commente Mokdad. Quant au choix du cabinet Mazars pour l'établissement de cette étude, Abdelali Benamour, président du Conseil de la concurrence a tenu à souligner: «Le Conseil de la concurrence n'a pas le droit de faire de l'auto-saisine, mais il a le droit de commander de telles études, comme c'est le cas de celle-ci», souligne-t-il. «Les résultats de ladite étude et les recommandations faites par le cabinet ne sont pas adoptés systématiquement par le Conseil de la concurrence», ajoute-il. ●

PAR **BTISSAM ZEJLY**
i.zejly@leseco.ma



« *Il existe une forte concurrence dans le secteur bancaire au Maroc* ». C'est le résultat en substance d'une étude faite par le cabinet Mazars et qui a été commanditée par le Conseil de la concurrence. « *La forte compétition entre les banques a donné lieu à une forte baisse des taux d'intérêt et des commissions pratiqués par celles-ci entre 2005 et 2011* », souligne Kamal Mokdad, associé gérant au cabinet Mazars. Cette compétition est impacté par l'augmentation du taux de bancarisation au Maroc, qui est aujourd'hui de 54%. Ce qui a poussé un certain nombre d'opérateurs à chercher de nouveaux relais de croissance sur le continent comme Attijariwafa bank, BCP et BMCE bank. « *Notre étude démontre qu'il n'y a pas d'entente en termes de tarifs entre les banques* », soutient Mokdad. Les banques ont aussi des positions totalement différentes les unes des autres. Il existe d'un côté Attijariwafa bank et BCP qui ciblent une bancarisation de masse de la po-

pulation et de l'autre les banques à capitaux français (BMCI, Société Générale, Crédit du Maroc) qui proposent plutôt des produits à plus forte valeur ajoutée. « *Ce sont donc deux grilles tarifaires totalement différentes* », précise le gérant associé à Mazars. Pour lui, chaque banque a sa propre clientèle et un positionnement particulier. L'étude souligne le rôle de Bank Al Maghrib dans l'amélioration de la concurrence et ceci à travers la supervision bancaire.

Régulation

La Banque centrale est dans ce sens le premier garant de la concurrence dans ce secteur. « *BAM publie un rapport annuel sur la situation des établissements bancaires dans lequel elle enseigne sur la concentration du secteur bancaire et fournit également beaucoup d'efforts pour améliorer l'inclusion financière* », note Mokdad. Aussi, BAM a-t-elle imposé aux banques de se pourvoir d'un certain nombre

L'État, actionnaire majoritaire

Sur les 19 banques opérantes au Maroc, la Banque Populaire détient 25% de part de marché, suivie d'Attijariwafa Bank avec 23%, précise l'étude présentée par le Conseil de la Concurrence. En dépit d'une politique de privatisation et d'ouverture du capital des banques publiques aux investisseurs privés, déclinée depuis déjà plusieurs années, le premier actionnaire du secteur bancaire reste l'Etat. Ainsi, l'Etat contrôle 7 banques, contre 8 autres qui sont à capitaux étrangers. Il existe aussi une seule banque mutualiste, alors que les 3 restantes sont constituées de capitaux privés. La concurrence au sein du secteur se fait à travers le taux d'intérêt, qui dépend du niveau de liquidité, et les tarifs homogènes et variables, souligne l'étude. Par ailleurs, il existe trois types de barrières à l'entrée dans le marché bancaire. Il s'agit des barrières réglementaires, relatives à l'agrément de Bank Al-Maghrib, les barrières structurelles qui concernent notamment l'asymétrie de l'information et l'économie des coûts et celles stratégiques, notamment le couplage des offres. L'étude a fait savoir que le secteur bancaire, régi par un cadre législatif et réglementaire exhaustif sous la tutelle de Bank Al-Maghrib, participe à hauteur de 110% au produit intérieur brut (PIB) avec un total bilan de 1.000 milliards de dirhams (MMDH).

CDVM

مجلس القيم المنقولة

Communiqué de presse

En date du 28 février 2013, Bank Al-Maghrib a décidé le retrait d'agrément à la société de financement Diac Salaf.

Par conséquent, la liquidation de la société se fera conformément aux dispositions des articles 100 à 104 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ainsi qu'à celles du titre III du livre V du Code de commerce.

Compte tenu de ce qui précède et des dispositions de l'article 17 du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs, le CDVM demandera, dès l'annonce officielle de la mise en liquidation, à la société gestionnaire de prononcer la radiation des titres de la société Diac Salaf de la côté de la Bourse des Valeurs.

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières